

[NO] Octroi d'une licence de radiodiffusion sur le réseau de télévision numérique terrestre (TNT) à une chaîne d'accès gratuit non commerciale

IRIS 2008-6:1/21

Ingvil Conradi Andersen Autorité norvégienne des médias

Le 14 mars 2008, l'Autorité norvégienne des médias a octroyé une licence de radiodiffusion à l'association Foreningen Frikanalen pour la transmission d'une chaîne gratuite non commerciale (également dénommée « chaîne ouverte ») sur le réseau numérique terrestre norvégien. Le lancement de cette chaîne, soumise à une obligation de transmission, est prévu pour le mois de septembre 2008.

Foreningen Frikanalen est ouverte à l'ensemble des organisations à but non lucratif et non gouvernementales dont les activités sont basées sur le bénévolat. A ce jour, Foreningen Frikanalen se compose de cinquante membres directs et de 130 membres associés. Cependant, conformément aux obligations imposées par la licence, Foreningen Frikanalenest tenue d'accorder un temps d'antenne non seulement à ses membres, mais également à l'ensemble des organisations à but non lucratif, des associations et des particuliers en se fondant sur des critères objectifs, transparents et non discriminatoires. Elle ne peut favoriser ses propres membres lors de l'attribution du temps d'antenne et de la définition de la grille des programmes. Il convient que la chaîne n'adopte pas une identité religieuse, ethnique ou autre particulière qui soit susceptible d'exclure certains groupes. Afin de gérer les éventuels litiges, une commission des plaintes indépendante doit être créée. Foreningen Frikanalen a l'obligation de nommer un rédacteur en chef, mais peut déléguer la responsabilité éditoriale de chaque émission aux différentes organisations chargées de la production des contenus. L'ensemble des participants sont tenus, dans l'exercice de leurs activités de respecter la législation en matière de radiodiffusion. Bien que les publicités soient interdites, le parrainage des émissions sera autorisé sous certaines conditions.

La licence relative à la création et à l'exploitation du réseau de télévision numérique terrestre en Norvège a été octroyée à Norges televisjon as (NTV) en juin 2006. Le processus de numérisation de l'ancien réseau de télévision analogique terrestre a débuté en 2007 et NTV en assure la réalisation région par région. La finalisation du réseau par NTV est prévue pour le mois de novembre prochain. L'ancien réseau analogique sera définitivement abandonné courant 2008 et 2009. Le passage au numérique a d'ores et déjà été achevé dans deux régions. Selon les obligations stipulées par sa licence, NTV est tenue de faire une place à une chaîne ouverte non commerciale. Bien que Foreningen Frikanalen se soit vu attribuer un accès 24 h sur 24 h, elle peut être amenée, jusqu'à ce que le



passage au numérique soit achevé, à partager le canal qui lui est affecté avec une chaîne de télévision locale et à utiliser uniquement le temps d'antenne compris entre minuit et 17 h 30. La validité de la licence expirera en 2021, comme celle de la TNT.

Vedtak om tildeling av konsesjon for ikke-kommersielt fjernsyn i det digitale bakkenettet

Décision relative à l'octroi d'une licence de radiodiffusion d'une chaîne de télévision non commerciale sur le réseau numérique terrestre

